

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2021

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Héléne **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Florent **MARTELIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Philippe **NOUVEAU** qui donne pouvoir à René **DESSERRIERES**.
François **PONCIN** qui donne pouvoir à Jérôme **BERTRAND**
Murielle **KIRCHHOFF** qui donne pouvoir à Jacky **BLANCHARD**

Absent : Tony **LHOMME**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Jacky **BLANCHARD** secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée de la signature du devis DE06923 de DECOLUM (Décorations lumineuses fêtes de fin d'année) pour un montant de 2 347,40 € HT (somme inscrite au BP au compte 2152).

1 – Renouvellement du contrat de prévoyance statutaire : Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives (CIGAC).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de prévoyance statutaire avec le CIGAC pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le contrat se décompose comme suit :

I – Assurance du personnel affilié à la CNRACL(caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) :

- ✓ Congé de longue maladie et congé de longue durée
- ✓ Maternité – Adoption – paternité et maladie ordinaire
- ✓ Accidents de service – Maladie Professionnelle
- ✓ Décès

Taux de cotisation appliqué sur le traitement indiciaire brut + nouvelle bonification indiciaire + supplément familial + primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant un caractère de remboursement de frais et les primes exceptionnelles : **6,52 % avec franchise ferme de 10 jours applicable sur le risque Maladie Ordinaire uniquement.** (Le maire rappelle le taux de 2021 : 5,50 %).

II – Assurance du personnel affilié à l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques) :

- ✓ Maternité – Adoption – paternité et maladie ordinaire
- ✓ Accidents de service - Maladie Professionnelle
- ✓ Graves maladies.

Taux de cotisation appliqué sur le traitement indiciaire brut + nouvelle bonification indiciaire + supplément familial + primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant un caractère de remboursement de frais et les primes exceptionnelles : **1,29 % avec franchise ferme de 10 jours applicable sur le risque Maladie Ordinaire uniquement.** (Le maire rappelle le taux de 2021 : 1,16 %).

2 – CPINI de ST SORLIN EN BUGEY : Demande de subvention au SDIS de l'Ain

Le maire annonce qu'il avait oublié en juillet d'informer l'assemblée de la signature du devis pour l'achat du matériel des sapeurs-pompiers volontaires et que cette somme était inscrite au budget primitif au compte 21568. Il précise que toutes les nouvelles demandes seront validées en commission communale « pompiers ».

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention auprès du SDIS de l'Ain pour l'acquisition de 12 vestes, 18 polos, 15 ceintures, 26 galons, 3 paires de Rangers, 5 pantalons, 10 paires de gants et 5 cagoules pour les sapeurs-pompiers de St-Sorlin en Bugey pour un montant total de 1 974,47 € hors taxe.

3 – Collège Paul Claudel de Lagnieu : demande de subvention exceptionnelle

Le maire fait lecture du courrier reçu du collège Paul Claudel de Lagnieu concernant une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet éducatif sur le devoir de mémoire pour des enfants de St Sorlin en Bugey.

Les élèves de 3^{ème} D et E du collège réalisent cette année un travail de mémoire sur le thème des deux guerres mondiales. Ce projet s'intitule « étudier et voir la réalité des guerres, exprimer sa sensibilité dans des productions personnelles et se souvenir pour ne pas recommencer ».

Du 5 au 7 avril 2022, un voyage de mémoire à Verdun et en Alsace-Moselle permettra de donner du relief à toutes les connaissances acquises en classe.

Afin de diminuer le coût du voyage pour les familles, le collège a demandé des subventions à différents organismes et associations et il sollicite la collectivité car 6 élèves de St Sorlin sont concernés par ce projet.

Le maire propose de donner 50 euros par élèves soit une subvention totale de 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de donner une subvention exceptionnelle de 300 euros au collège Paul Claudel de Lagnieu. Cette somme sera prise au compte 6574.

4 – Changement du tableau électrique – appartement « Montée des Sœurs » :

Hervé Fontaine explique que ce tableau électrique est vétuste et qu'il est nécessaire de le changer. Il présente deux devis.

- GARNIER GOBET pour un montant de 1 529,00 € TTC
- AVENIR DOMOTIQUE pour un montant de 1 996,72 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité retient le moins disant, à savoir l'entreprise GARNIER GOBET pour un montant de 1 529,00 € TTC pour réaliser les travaux de changement de tableau électrique dans l'appartement du 3^{ème} étage dans l'immeuble de la « Montée des sœurs ».

5 – Aménagement de chicane « Route du Port » : choix du maître d'œuvre :

Le Maire donne la parole à René DESSERRIERES qui informe l'assemblée qu'une écluse « test » a été installée Route du Port et que suite aux résultats de deux comptages, sans et avec écluses, il paraît nécessaire de créer une chicane définitive.

Il précise en effet que les résultats sont positifs, que les automobilistes roulent moins vite et que les riverains ont fait un bon retour sur ce test.

Les travaux seront réalisés en 2022. Jacky Blanchard demande s'il y aura déformation de la chaussée. René Desserrières répond qu'une convention sera signée avec le Conseil Départemental de l'Ain car il s'agit d'une route départementale. Une discussion sera engagée avec le conseil départemental sur l'état de la chaussée avant toute décision. Il passe 1300 véhicules par jour, dans chaque sens, à cet endroit.

Pour cela, il faut choisir un cabinet qui s'occupera de la maîtrise d'œuvre et il propose trois devis :

- ARCHIGRAPH pour un montant de 2 701,00 € HT
- Agence d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de 4 275,00 € HT
- Odissée pour un montant de 2 470,00 € HT + option levé topographique de 650 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise Odissée pour un montant de 2 470,00 € HT + option levé topographique de 650 € et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 – Questions diverses :

A – Travaux « Chemin du Verney » : René Desserrières informe que les travaux sont en cours. Le bordurage est quasiment fini, semaine 44 le tablier sera fait et semaine 45 il y aura l'enrobé. Les travaux seront donc terminés au 15 novembre comme initialement prévu.

Une bordure sera remplie de terre et au printemps les employés communaux effectueront des plantations pour garder une allée végétale à cet endroit.

Il précise que des riverains en profitent pour faire des travaux (mur, entrées) et qu'ils ont négocié directement avec l'entreprise CTPG.

B – Hervé FONTAINE informe que les domaines ont donné leur chiffrage sur le chemin du « Moulin de Buis » à titre indicatif.

C – Cimetière : un rendez-vous aura lieu avec un descendant des Comtes de Jonage le 12/11/2021 pour parler du tombeau qui est dangereux.

D – Vidéoprotection : la collectivité a reçu l'autorisation de la Préfecture le 15/10. Les travaux devraient commencer fin novembre.

E – Trésorerie d'Ambérieu : le maire informe que M. Lamur, trésorier à Ambérieu est parti pour Bourg depuis le 1^{er} octobre et qu'il assurera l'intérim jusqu'au 31/12/2021. Il précise qu'en 2022, les trésoreries d'Ambérieu, Meximieux et Pont D'Ain seront définitivement fermées et regroupées à Montluel.

F – CCPA – Collecte des ordures ménagères : René Desserrières et Florent Martelin ont reçu deux personnes de la CCPA concernant la collecte des ordures ménagères sur la commune. Ils informent qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les habitants du chemin de Langinieux devront amener leur container à la Croix (croisement rue de Breuvant et de Langinieux) car il n'y a pas de possibilité pour faire une plateforme de retournement. Les employés communaux réaliseront une chappe pour 6 containers.

A partir de 2022, le ramassage des ordures ménagères se fera tous les 15 jours. Seuls les restaurateurs et les collectivités seront collectés toutes les semaines.

Dans un avenir proche les sacs jaunes seront remplacés par des containers jaunes et chaque foyer aura donc deux containers.

G – Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu au monument aux morts à 11 H 30. Les personnes présentes devront porter un masque au monument. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert et pour se faire, le passe-sanitaire vous sera demandé.

H – Petite Cité de Caractère : un rendez-vous avec le maire de la commune de CHANAZ aura lieu le 19/11/2021 avec deux conseillers municipaux et deux personnes extérieures appartenant à la commission de travail (à définir).

I – Vœux du maire : la date retenue est le 14 janvier 2022.

J – Bibliothèque : livre sur St Sorlin, 150 exemplaires ont été commandés.

K – 8 décembre : la mise en pot aura lieu le 04/12 aux ateliers (JSP + bénévoles).

L – INSEE : du 2 au 30 novembre 2021 certains foyers seront contactés par l'INSEE pour réaliser un test sur un nouveau questionnaire en cours d'élaboration.

M – Jacky BLANCHARD informe que certains panneaux (stop, sens interdit etc....) ont été arrachés sur la commune. Ces actes de malveillance ont aussi été constatés dans les communes voisines.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à 19 H 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 50

Le Maire,
Patrick MILLET



le secrétaire,
Jacky BLANCHARD

